

Instructions de vote et procuration

Nom
adresse
Ville Province Code postal

Votre numéro d'épargnant personnel :

PXXXX-XXXX-X

Votre numéro de contrôle pour voter :

XXXXXXXXXXXX

Ces instructions de vote ainsi que le formulaire de procuration au verso vous sont transmis par la direction du Fonds de solidarité FTQ en prévision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires (« l'Assemblée »). **L'Assemblée aura lieu en mode hybride le samedi 16 septembre 2023, à 14 h.**

Votre vote est important!

Si vous détenez des sommes dans votre REER+ ou dans des actions hors REER+ au Fonds, vous possédez donc des actions, ce qui fait de vous un actionnaire. En tant qu'actionnaire au Fonds, vous avez l'occasion d'exercer les droits de vote attachés aux actions que vous détenez. Vous êtes ainsi appelé à participer à la vie démocratique du Fonds en élisant les administrateurs qui formeront le prochain conseil d'administration, et en nommant les auditeurs indépendants.

La liste des candidats pour les postes d'administrateurs ainsi que les autres points sur lesquels vous êtes invité à voter se trouvent au verso du présent document. Pour plus d'information sur les questions soulevées au vote, consultez la *Circulaire de la direction* au www.fondsftq.com/documents-officiels.

Pour voter, rien de plus simple!

Vous pouvez exercer vos droits de vote en personne ou en ligne, lors de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Vous pouvez également voter avant l'Assemblée, c'est-à-dire par Internet, par téléphone, par la poste, par courriel ou par télécopieur (voir les instructions ci-contre). Si vous votez par procuration et avez nommé un fondé de pouvoir pour qu'il assiste en ligne et agisse en votre nom à l'Assemblée, celui-ci devra obligatoirement avoir rempli le formulaire en ligne à l'adresse tsxtrust.com/contrôle ou avoir contacté Compagnie Trust TSX ("TSXT") par téléphone au 1 888 987-6588 avant 16 h 45, le mercredi 13 septembre 2023, afin d'obtenir un numéro de contrôle. Ce numéro de contrôle lui sera nécessaire pour se connecter à l'Assemblée et y voter.

Pour chaque actionnaire qui votera, le Fonds remettra 3 \$ (jusqu'à concurrence de 20 000 \$) à des organismes qui offrent de l'aide et des services aux femmes victimes de violence conjugale. **Une autre façon d'exprimer votre solidarité.**

Pour voter **lors de l'Assemblée :**



En personne

Veillez avoir ce document en votre possession le jour de l'Assemblée, puisque vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 caractères (ci-contre). Ne remplissez pas le formulaire de procuration.

Pour voter **avant l'Assemblée :**

Il vous est possible de voter de l'une ou l'autre des façons indiquées ci-après, avant 16 h 45, le mercredi 13 septembre 2023.



Par Internet

Allez à l'adresse www.tsxtrust.com/procuration.

Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 caractères (dans l'encadré sous votre adresse postale).



Par téléphone

Composez le **1 877 534-8322** (sans frais au Canada et aux États-Unis) et suivez les instructions vocales.

Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 caractères (dans l'encadré sous votre adresse postale).



Par la poste

Remplissez le formulaire de procuration (verso). Assurez-vous de le signer et de le dater, et retournez-le à TSXT dans l'enveloppe fournie à cet effet.

Compagnie Trust TSX, service des procurations, C.P. 700, Succursale B, Montréal (Québec) H3B 3K3.



Par courriel ou télécopieur

Remplissez le formulaire de procuration (verso). Assurez-vous de le signer et de le dater, et envoyez-le

→ par courriel, après l'avoir numérisé (recto/verso), à voteprocuration@tmx.com;

→ ou par télécopieur (recto/verso) au **416 595-9593**.

→ Si vous votez par Internet, par téléphone, par courriel ou par télécopieur, veuillez ne pas envoyer le présent formulaire par la poste.

→ Si vous envoyez votre procuration et que celle-ci n'est pas datée, elle sera présumée porter la date à laquelle elle a été reçue par TSXT.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service à l'épargnant du Fonds de solidarité FTQ au 1 800 567-3663.



1 Élection des administrateurs : candidats issus d'un appel de candidatures

La direction n'émet AUCUNE recommandation de vote. Veuillez cocher les QUATRE (4) candidats de votre choix. Si plus de QUATRE (4) candidats sont cochés, votre procuration sera REJETÉE.

Les candidats obtenant le plus de votes seront élus administrateurs.

Les candidats sont :

	EN FAVEUR
1. Loïc Breton	<input type="checkbox"/>
2. Anouk Collet	<input type="checkbox"/>
3. Bastien Deschênes	<input type="checkbox"/>
4. Éric Gingras	<input type="checkbox"/>
5. Sylvie Nelson	<input type="checkbox"/>
6. Pauline Vaccaro	<input type="checkbox"/>

2 Élection des administrateurs : administrateurs indépendants

La direction du Fonds de solidarité FTQ recommande de voter **EN FAVEUR** de tous les candidats proposés par le conseil d'administration.

Les candidats proposés sont :

	EN FAVEUR	ABSTENTION
1. Denis Labrèche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Françoise E. Lyon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Katia Marquier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Roger A. Renaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Jean-Claude Scraire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Claude Séguin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Pierre-Maurice Vachon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 Nomination des auditeurs indépendants

La direction recommande de voter en faveur de la nomination de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L. et de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs du Fonds, et de donner aux administrateurs l'autorisation de fixer la rémunération des auditeurs.

EN FAVEUR	ABSTENTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Obligatoire →

Vote par procuration

En votant par procuration, vous donnez à la personne nommée dans votre formulaire de procuration (fondé de pouvoir) le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés à vos actions. Cette personne n'est pas tenue d'être actionnaire. Si vous votez par procuration, la Compagnie Trust TSX doit avoir reçu, par Internet, par téléphone, par la poste, par courriel ou par télécopieur, vos instructions de vote avant 16 h 45 le mercredi 13 septembre 2023. Notez toutefois que si vous choisissez de transmettre vos instructions par téléphone, vous ne pouvez nommer comme fondé de pouvoir une personne autre que les membres du conseil d'administration désignés dans le présent formulaire de procuration. De plus, si votre fondé de pouvoir prévoit d'assister à l'Assemblée virtuellement, il devra avoir rempli le formulaire en ligne à l'adresse tsxtrust.com/contrôle ou avoir contacté TSXT par téléphone au **1 888 987-6588** pour obtenir un numéro de contrôle unique avant 16 h 45, le mercredi 13 septembre 2023. TSXT fera ensuite parvenir, par courriel, le numéro de contrôle à votre fondé de pouvoir. Celui-ci devra alors utiliser ce numéro de contrôle pour se connecter à l'Assemblée le samedi 16 septembre 2023, à partir de 13h.

Votre fondé de pouvoir :

- a les mêmes droits que vous auriez si vous assistiez personnellement à l'Assemblée, y compris le droit de nommer un fondé de pouvoir remplaçant;
- exercera les droits de vote attachés à vos actions comme vous le précisez dans le présent formulaire de procuration. En l'absence de précisions, les administrateurs nommés à défaut comme fondés de pouvoir ont l'intention d'exercer à l'Assemblée les droits de vote conférés par la procuration conformément aux recommandations de la direction;
- peut exercer les droits de vote attachés à vos actions selon son bon jugement relativement à toute modification aux questions au recto et à toute autre question pouvant être soumise lors de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Nomination d'un fondé de pouvoir

En remplissant ce formulaire de procuration, vous nommez à titre de fondé de pouvoir

Guy Poissant, 1er vice-président

L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) gpoissant@aplcsq.net

(nom complet, emploi et courriel)

ou, à défaut, M. Claude Séguin, président du conseil d'administration, ou M^{me} Magali Picard, première vice-présidente du conseil d'administration.

Votre fondé de pouvoir assistera à l'Assemblée et exercera les droits de vote attachés à vos actions en votre nom. Voir les instructions ci-dessus à cet effet.

En signant ce formulaire, vous autorisez votre fondé de pouvoir à agir conformément à vos instructions indiquées ci-dessus et vous révoquez toute procuration donnée au préalable à l'égard de l'Assemblée. Si aucune instruction de vote n'est indiquée ci-dessus, cette procuration confère à votre fondé de pouvoir le pouvoir de voter comme ce dernier le juge opportun. Si vous n'avez pas indiqué de fondé de pouvoir, vous autorisez M. Claude Séguin, président du conseil d'administration, ou M^{me} Magali Picard, première vice-présidente du conseil d'administration, à agir conformément à vos instructions indiquées ci-contre et vous révoquez toute procuration donnée au préalable à l'égard de l'Assemblée. Si vous n'avez pas indiqué de fondé de pouvoir et qu'aucune instruction de vote n'est mentionnée ci-dessus, cette procuration confère à M. Séguin et M^{me} Picard le pouvoir de voter comme ces derniers le jugent opportun dans une proportion de cinquante pour cent (50 %) chacun. Vous conférez au fondé de pouvoir le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard d'un changement ou d'une variation proposés, ou d'une nouvelle question présentée à l'Assemblée.

Date _____

Signature _____